

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

23 septembre 2025

Date de signature,

26 septembre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-067

Politique municipale sportive sur le temps scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire expose :

La commune propose de renouveler et formaliser le financement d'interventions sportives sur le temps scolaire, pour l'année scolaire en cours, en octroyant un budget de 400 euros par classe.

Concernant les modalités, les écoles devront soumettre un projet détaillant les objectifs, les activités envisagées et les associations sportives sollicitées ; la commune se réservant le droit de valider ces projets pour garantir le recours à des associations locales et la bonne gestion de réservation des salles. Des conventions seront établies entre la commune et les associations sportives partenaires pour encadrer la mise en œuvre des interventions.

Les écoles publiques de la commune disposent de 12 classes au total réparties de la façon suivante :

- Ecole élémentaire Jacques Prévert : 5 classes (les élèves du dispositif ULIS étant en inclusion sur le temps sportif)
- Ecole maternelle Les Tourterelles : 3 classes
- Ecole primaire de La Caillouville : 4 classes

Les montants nécessaires à ce dispositif, soit 4 800 euros, seront inscrits au budget communal et alloués en fonction du nombre de classes participantes et des projets validés.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 4 septembre 2025,

Considérant l'importance du sport dans le développement physique et moral des élèves, ainsi que dans la promotion des valeurs éducatives et sociales,

Considérant le souhait de la commune de soutenir les écoles dans leurs initiatives sportives et de promouvoir les associations sportives de notre territoire,

Considérant l'expérience positive de l'aide financière mise en place lors de l'année scolaire précédente pour financer des interventions sportives sur le temps scolaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser, ou l'adjoint compétent :

- A allouer un budget de 400 euros par classe aux écoles publiques de Rives-en-Seine pour le financement d'interventions sportives sur le temps scolaire, sous réserve de validation des projets,
- A passer des conventions avec les associations sportives locales pour la mise en œuvre des interventions,
- A inscrire les crédits nécessaires à cette action au budget communal 2026, soit la somme de 4 800 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bastien CORITON

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET